

**COMMUNE DE VALFF
140A RUE PRINCIPALE
67210 – VALFF**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 JUILLET 2025
Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ**

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : - Monsieur Bernard FRINDEL – Monsieur Bernard HIRTZ – Madame Patricia JACOB -Monsieur Germain LUTZ - Madame Denise LUTZ-ROHMER - Monsieur Christophe PETER - Monsieur Denis ROSFELDER– Madame Monique ROSFELDER– Monsieur Jean-Pierre VOEGEL - Monsieur Séraphin VOEGEL – Madame Valérie WEHREL

Membres absents excusés : Monsieur Laurent COLOMBO donne procuration à Denise LUTZ-ROHMER, Madame Audrey HATTERER-NOURRY donne procuration à Germain LUTZ, Madame Emmanuelle VAN DER GIESSEN donne procuration à Monique ROSFELDER, Madame Patricia TÊTU donne procuration à Denis ROSFELDER

Secrétaire de séance : Madame Monique ROSFELDER

M. le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 19h00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

DEL 2025/33

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 juin 2025

Le procès-verbal ne soulevant aucune remarque est,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL 2025/34

Création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} août 2025, pour les fonctions de secrétaire chargée de la facturation et de la comptabilité, de la gestion financière et budgétaire, des opérations comptables complexes, de la gestion des régies, des marchés publics, des paies des agents et des élus, de l'urbanisme, du cimetière et de la chasse.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

DEL 2025/35

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial à temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial à temps complet à compter du 21 juillet 2025, pour les fonctions d'entretien de la voirie, des espaces verts, des bâtiments, de l'aménagement et de travaux divers.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L332-8

Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique Territorial.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DEL 2025/36

Aménagement du rond-point EST

- Confection de 3 oies et 1 personnage avec double tôle de 3 mm en corten pour la somme de 1 085,00 € HT soit 1 302,00 € TTC.

- Aménagement :

Arrachage et mise en décharge de l'ancien

Pose d'une lisse en acier corten

Pose d'un pavage

Pose d'un paillage en pouzzolane, côté gauche

Pose d'un paillage en mulch, côté droit

Plantations de 3 pieds de vignes + diverses vivaces, graminées et arbustes persistants

Pose de pavés avec jointage béton

Eclairage 6 spots 12V 8 led

Pour la somme de 15 551,00 € HT soit 18 661,20 € TTC

Pour un total de 16 636,00 € HT soit 19 963,20 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Communications et divers

► Rapport annuel SMICTOM 2024

VU le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

VU l'article 1^{er} du décret n° 2000-404 stipulant que le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel qu'il aura reçu

VU le rapport annuel 2024 transmis par le SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire
Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMICTOM D'ALSACE CENTRALE de SELESTAT.

► Une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour l'orage du 31 mai 2025 a été faite à la Préfecture. Réponse en attente.

► Vandalisme :

- Silhouettes d'enfants endommagées devant les écoles

- Oies au rond-point ouest

2 dépôts de plainte à la Gendarmerie d'Obernai, enquête en cours.

Une déclaration de sinistre a été faite à l'assurance qui nous a signalé que le montant des dommages chiffrés est inférieur à notre franchise qui est de 1 500,00 €.

► Remerciements de la « Boutique Solidaire » d'Obernai et de « l'Alsace contre le Cancer » pour l'octroi d'une subvention.

► La tournée Fleurissement de la Commune se fera le 16 Juillet à 19h00 et le jury Fleurissement d'Alsace passera le jeudi 17 Juillet en vue d'une 2^{ème} Fleur.

► Samedi 30 Août 2025 : Bar éphémère au Wihr organisé par les Kids Valff'oies.

► Courrier de Emmanuelle RIEFFEL.

Le Maire clôt la séance à .

Pour extrait certifié conforme
Valff, le 11.07.2025

Le Maire,
Germain LUTZ

